

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	31
Membres représentés	4
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Anne-Marie PETITPEZ
Date de la convocation des conseillers	17 Juin 2026
Date de l'affichage de la convocation	17 Juin 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD (**arrivée à 19 h 45**), Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nasser ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU. Madame Clémence CHAMOUSSET. **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Daniel ARNOUD donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Anissa TRIKI donne pouvoir à Monsieur Vincent CAMUS
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Clémence CHAMOUSSET

OBJET : Approbation du bilan annuel 2025 de la commission communale pour l'accessibilité

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu l'obligation pour les communes de 5 000 habitants et plus de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées,
Vu la délibération n°2026-22/03-14 du Conseil Municipal, en date du 30 mars 2026 portant création de cette commission dont les compétences sont définies par l'article 46 de la loi n° 2005-102, lequel constitue le nouvel article L – 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 26-125-22 du 12 mai 2026 portant désignation des membres de la Commission Communale d'Accessibilité,
Vu l'avis de la commission des finances, qui s'est tenue le 15 juin 2026,
Vu la présentation à la Commission Communale pour l'Accessibilité, du programme des travaux de voirie, des espaces publics et du bâti, réalisés sur l'année 2025, ainsi que des actions d'inclusion mises en place sur le territoire,

Considérant qu'il y a lieu de présenter au Conseil municipal ce bilan annuel à transmettre à Monsieur le Président du Conseil Départemental, à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

Entendu l'exposé de Madame Nathalie DACHICOURT, Conseillère Déléguée à la Santé, à la Prévention et au Handicap

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

PREND ACTE du bilan annuel 2025 établi dans le cadre de la Commission Communale pour l'Accessibilité et relatif aux travaux et actions 2025 réalisés, présentés lors de la réunion plénière du 15 janvier 2026.

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Principal, et inscrite au recueil des actes administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Anne-Marie PETITPEZ Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260625-26_12745-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026